

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2024	4
III. INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
1. Statistiques	4
2. Événements	6
3. ANS	7
4. CIO/CNOSF	7
5. UCI	7
6. Activité fédérale	7
7. RH	8
IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR ET DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL.....	8
1. Président de la LNC	8
2. Médecin coordonnateur.....	9
3. Directeur technique national.....	11
V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION.....	11
VI. POINT FINANCIER	12
VII.ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 14 DÉCEMBRE 2024	13
VIII. COMMISSIONS	14
1. Route.....	14
2. Cyclo-cross.....	15
IX. ÉPREUVES OFFICIELLES	16
X. QUESTIONS DIVERSES.....	17

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et rappelle qu'il s'agit du dernier Bureau Exécutif de la mandature qui en aura totalisé quarante-quatre.

La tenue de l'Assemblée générale électorale ayant été avancée par le législateur, le Bureau Exécutif actuel ne sera pas en mesure d'effectuer un bilan à l'instar de celui réalisé en 2020. Néanmoins, l'équipe actuelle peut être fière et satisfaite du travail accompli durant ces quatre dernières années. En premier lieu, elle a réussi à défendre la structure fédérale face à plusieurs crises (la crise sanitaire ; la crise internationale provoquée par la guerre en Ukraine qui a entraîné une forte inflation et une crise économique particulièrement marquée ; la crise politique française qui n'est pas sans conséquence sur les prises de décisions) et à préserver l'activité des comités et des clubs.

Parallèlement, l'équipe a œuvré au renforcement de la stabilité et de la solidité financière de la FFC, situation qui permet d'envisager de belles perspectives. La dynamique et les actions liées aux enjeux de développement ont été largement amorcées, et à date, plusieurs clubs se sont pleinement saisis de ce sujet.

Sur le plan sportif, la FFC a été à la hauteur de ses ambitions, notamment lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 lors desquels elle a décroché neuf médailles, dont trois médailles d'or et un triplé en BMX. Il est certain que ces résultats exceptionnels contribuent à la progression des prises de licences observées ces dernières semaines. Enfin, la réussite de très beaux Championnats du monde dans les différentes disciplines organisées en France a illustré le savoir-faire indéniable de la Fédération en matière d'événementiel, savoir-faire qui sera de nouveau démontré lors des Championnats du monde UCI qui se dérouleront en Haute-Savoie en 2027.

À la faveur de tous ces éléments extrêmement positifs, l'attractivité de la Fédération auprès de ses nombreux partenaires s'en trouve renforcée, et les sollicitations sur le plan événementiel ne cessent de croître.

Le Président adresse tous ses remerciements aux Élus du Bureau Exécutif pour leur travail et leur engagement sans faille qui a permis ce bilan positif. Il remercie également les directions fédérales et leurs équipes qui ont donné à voir une détermination professionnelle remarquable.

Par ailleurs, il fait valoir le travail de la DTN qui a su innover en misant sur les actions de développement qui ont répondu aux commandes du Bureau Exécutif et qui ont été saluées par les présidents des Comités Régionaux lors du dernier CNPR.

Patrick CLUZAUD remercie le Président de la FFC qui a été un leader exemplaire tout au long de cette dernière mandature.

Yannick POUHEY tient à souligner l'excellente ambiance qui a prévalu au sein du Bureau Exécutif durant ces quatre années, y compris lors des désaccords ou des oppositions qui ont pu marquer certains sujets.

Le Président confirme que la dépolitisation du Bureau Exécutif a permis des échanges sereins et une cohésion d'équipe avérée.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY déclare que la FFC compte 40 845 licenciés enregistrés au 30 novembre 2024, soit une hausse de 12,04 % par rapport au 30 novembre 2023.

De manière générale, les Comités Régionaux sont soit en progression, soit stable, excepté l'Occitanie qui accuse pour l'heure un très léger retard (-216 licences).

Le nombre de licenciées s'élève à 5 740 et les femmes représentent 14,05 % de la totalité des effectifs, soit +601 licenciées supplémentaires par rapport au 30 novembre 2023.

S'agissant des blocs d'activité, les tendances sont les suivantes :

- BMX : +23,58 %. L'engouement avéré pour cette discipline est clairement lié aux Jeux olympiques et requiert une réflexion sur la nécessité de trouver de nouveaux équipements, de nouveaux créneaux et de nouvelles équipes pour accueillir cette forte demande ;
- Cyclo-cross : +13,71 %. Cette discipline continue de progresser.
- Piste : -22,58 %. Il conviendra d'être attentifs aux données des mois de janvier et de février pour appréhender plus finement cette tendance ;
- Route : +10,62 %. La tendance haussière se poursuit.
- VTT : +0,88 %. Les difficultés rencontrées par cette discipline nécessitent d'être analysées ;
- Autres disciplines : +24,51 %.

En ce qui concerne les blocs de licences, les données sont les suivantes :

- Compétition : +7,3 %. Depuis la réforme des licences, ce bloc ne cesse de progresser.
- Sport : +9,3 %. Depuis l'évolution du module médical, ce bloc d'activité ne cesse de croître également.
- Arbitres : la hausse se poursuit.
- Staff : +15,2 %. Toutes les catégories sont en hausse.
- Jeunesse : +13,8 %. Toutes les catégories d'âges connaissent une hausse significative, certainement liée à l'effet des Jeux olympiques.

Éric JACOTÉ observe que la saison hivernale n'est jamais favorable à la pratique du VTT. De fait, la prise de licences demeure assez difficile, notamment dans les régions plus montagneuses. En outre, il est fort probable que des clubs ne licencient pas les pratiquants de certaines catégories.

Il s'interroge sur les conséquences de l'effet des élections fédérales anticipées sur la prise de licences.

Le Président doute que le processus d'inscription particulièrement complexe ait pesé favorablement sur la prise de licences.

Fabien RAFFOUX explique que les élections n'ont pas d'effet sur la prise de licences, mais plutôt sur la transformation des licences.

Yannick POUHEY signale que certains clubs se sont structurés différemment à l'issue des Jeux olympiques pour pouvoir accueillir les licenciés, notamment en faisant appel à des encadrants extérieurs.

Fabien RAFFOUX indique qu'à l'inverse certains clubs, en particulier en Île-de-France, ne sont pas en mesure de développer leurs possibilités d'accueil — ouverture de nouveaux créneaux — et sont d'ores et déjà complets.

Il annonce que le nombre de licences s'élève à 42 170 au 3 décembre 2024. Pour l'heure, la dynamique relative à la prise de licences semble plus forte que les années passées et la FFC continue d'engranger de nouvelles licences.

Le Président indique qu'il importe d'entretenir l'enthousiasme actuel et de communiquer sur la hausse des prises de licences, notamment en ce qui concerne la jeunesse.

Tristan HORREAUX explique que ces éléments positifs ont été relayés sur les réseaux sociaux et que l'excellent bilan de la DTN en matière de développement et de performance a fait l'objet d'une communication.

2. Événements

Le Président évoque les prochains Championnats du monde de Cyclo-cross dont la billetterie demeure un enjeu essentiel.

Nicolas ANDRÉ spécifie que la vente des billets continue de progresser favorablement et que 6 200 billets ont été vendus à date.

Éric JACOTÉ sollicite des informations concernant la proportion d'étrangers parmi ces acheteurs.

Nicolas ANDRÉ répond qu'il sera en mesure de communiquer cette information ultérieurement.

Le Président annonce que le Championnat du monde de Gravel n'aura plus lieu à Nice. Eu égard à cette situation, il tient à rappeler qu'il est absolument nécessaire que la FFC intègre dès le départ l'organisation de ce type d'événement.

En ce qui concerne les Championnats du monde 2027 en Haute-Savoie, un rendez-vous a eu lieu avec le conseiller des Sports du Premier ministre et le préfet Pierre-Antoine MOLINA, délégué interministériel aux grands événements sportifs (DIGES), lors duquel le volet financier et la participation de l'État ont été largement évoqués. Les aspects réglementaires ont été également discutés, notamment le sujet relatif au décalage de la rentrée scolaire en Haute-Savoie et dans les départements limitrophes.

L'Assemblée générale du Comité d'organisation qui s'est tenue le lundi 2 décembre 2024 et à laquelle assistait Monsieur MOLINA a constaté la mise en place de l'organisation et l'entrée des acteurs économiques de Haute-Savoie dans cet événement. Le budget 2024, revu légèrement à la baisse, ainsi que le budget 2025 ont été adoptés lors de cette séance.

Une conférence de presse aura lieu à Châtel le 8 février 2025, dans le cadre des Championnats du monde de snowbike, avec la présentation du circuit Route. Quant aux sites de compétition, ils devraient être présentés avant la fin du printemps.

S'agissant de la partie sport qui est réservée à la FFC, laquelle lancera des appels d'offres sur les prises de commandes, le travail a été enclenché entre Nicolas ANDRÉ et Florian VUILLAUME.

Yannick POUEY souhaite connaître la date de finalisation du programme.

Le Président répond que ce sujet est particulièrement complexe, car il intègre les enjeux du département, du Comité d'organisation, de l'UCI et de la FFC, et qu'il devra être réglé dans le courant du premier semestre 2025.

Yannick POUEY note que les épreuves sur Piste étant décentralisées, la billetterie risque de connaître quelques difficultés.

Le Président souligne que les épreuves sur piste bénéficieront également de la puissance de communication de l'événement.

3. ANS

Le Président déclare que Marie-Françoise POTEREAU a assisté à l'Assemblée générale de l'ANS qui a vu l'élection à la présidence de Marie-Amélie LE FUR, la présidente du Comité Paralympique Sportif Français (CPSF), et la validation des budgets.

Marie-Françoise POTEREAU indique que les collectivités territoriales se sont abstenues sur les budgets.

Le Président confirme que le mouvement sportif a marqué son inquiétude sur la baisse des budgets de l'ANS.

4. CIO/CNOSF

Le Président annonce que le dossier des Jeux olympiques 2030 en France est compliqué et que la mise en place du COJO n'est toujours pas actée. Cette situation ne facilite pas la stabilité autour des Championnats du monde 2027.

5. UCI

Le Président relate la dernière réunion du Conseil du Cyclisme Professionnel lors de laquelle le sujet de la sécurité, et plus spécifiquement la problématique de la vitesse trop élevée dans les descentes, a été abordé. Durant cette réunion, le budget CAP dont l'un des principes prévoit la mise en place à compter de 2025 d'une taxe de solidarité pour les équipes ayant un budget supérieur à 50 millions d'euros et qui bénéficierait aux équipes ayant un budget plus restreint a été exposé.

Une réunion dédiée au sujet des équipes U19 a eu lieu, à l'initiative du Président de la FFC entre les équipes françaises (Groupama-FDJ, ARKEA et Décathlon AG2R La Mondiale) et l'UCI qui a consenti à la proposition d'une solution transitoire. À noter que, en accord avec les équipes françaises le Président de la FFC a renouvelé sa demande de conception d'un cahier des charges qui permette de sécuriser et unifier les bonnes pratiques à l'échelle internationale.

6. Activité fédérale

Le Président relate la rencontre entre la filière vélo et la FFC lors de laquelle des contacts ont été pris.

Le dernier CNPR qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions a vu la pleine intégration des nouveaux présidents des Comités Régionaux. Pour information, dans le cadre de la prochaine mandature, le CNPR sera remplacé par le Conseil des Comités Territoriaux.

Six Assemblées générales de comités régionaux se sont tenues depuis le dernier Bureau Exécutif. Le BE adresse toutes ses félicitations aux Présidents élus ou réélus.

Le Président a assisté à l'Assemblée générale du Comité Régional de Bretagne, et à l'Assemblée générale de Normandie dont la participation des clubs était assez importante.

Yannick POUHEY indique avoir assisté à l'Assemblée générale du Centre Val de Loire lors de laquelle environ 50 % des clubs étaient présents. Les difficultés financières rencontrées par ce comité étant liées à un sujet immobilier, elles devraient se régler dans les prochains mois.

Le Bureau Exécutif adresse tous ses vœux de réussite à l'équipe en place.

Yannick POUHEY fait part en suite de sa présence et de celle de Marc TILLY à l'Assemblée générale du Comité Régional des Pays de la Loire. Sur les 172 clubs que compte ce comité, 68 clubs étaient présents.

Le Président relève la difficulté de faire déplacer les personnes aux Assemblées générales régionales.

Il évoque les représentations de Gilles DA COSTA à l'Assemblée générale d'Occitanie et l'Assemblée générale du Comité Régional d'Île-de-France qui a vu l'élection d'une nouvelle équipe. Le Président tient toutefois à souligner le travail effectué par la précédente équipe concernant le redressement de la situation financière.

Trois Assemblées générales restent à venir : celle du Comité Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, celle du Comité Régional Sud-PACA et celle du Comité Régional de Corse.

7. RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif de la Fédération s'élève à 63,80 ETP (54,51 CDI ; à 6 CDD CIFRE ; un CDD à objet défini ; une alternante et 0,37 CDD d'intervention) au 30 novembre 2024.

La campagne d'entretiens et d'objectifs sera lancée prochainement.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR ET DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

En préambule, Xavier JAN tient à adresser ses remerciements à l'équipe du Bureau Exécutif pour son accueil tout au long de cette dernière mandature. À la faveur d'un climat cordial, les échanges ont été agréables entre la FFC et la LNC.

Il annonce qu'il se présente à sa propre succession à la présidence de la LNC dont les élections se tiendront lors de l'Assemblée générale qui aura lieu le 6 décembre 2024. À noter que parmi les évolutions statutaires qui seront présentées lors de ladite Assemblée générale, figure la proposition visant à élargir le nombre de personnes qualifiées pouvant siéger au sein du Bureau Exécutif (quatre personnes) et du Conseil d'administration (six personnes). Ces évolutions qui intégreront également le principe de parité seront soumises au vote de l'Assemblée générale de la Fédération.

Le Président déclare que la FFC au travers de son directeur juridique a pris acte de ces modifications statutaires.

Xavier JAN fait part de l'enregistrement en France d'une nouvelle équipe, la DNCG ayant validé la candidature de l'équipe ProTeam Unibet Tietema Rockets.

En ce qui concerne les subventions des collectivités, les craintes des comités d'organisation se confirment avec la suppression totale de la subvention régionale accordée aux Boucles de la Mayenne et avec la réduction de la subvention de la région des Pays de la Loire au Tour des Pays de la Loire.

S'agissant du calendrier, bien que les épreuves de 2024 aient été inscrites au calendrier 2025, leur confirmation demeure soumise aux décisions budgétaires des collectivités. En conséquence, des annulations d'épreuves pourraient intervenir.

Dans le cadre de l'appel d'offres lancé par la Ligue, relatif à la production et à la diffusion des images des épreuves françaises, et notamment des Coupes de France, une proposition comprenant la captation et la diffusion en 4G est à l'étude. Ce dispositif présente l'avantage de réduire l'impact RSE et les coûts journaliers de la production d'images.

2. Médecin coordonnateur

Éric MEINADIER relate le Congrès Médical et Performance qui s'est tenu les 15 et 16 novembre 2024 à Toulouse et qui a rassemblé 130 participants (médecins et kinésithérapeutes impliqués dans la FFC) dans une ambiance très conviviale. Le bilan de ce congrès qui a vu l'organisation de sessions de travail médical fédéral et de plénières intégrant des sujets croisés a été extrêmement positif : les retours d'un grand nombre de participants font part d'une satisfaction certaine, d'une volonté de participer au prochain congrès et/ou de le recommander.

S'agissant du budget de cet événement, il demeure en phase avec celui de l'année passée. À noter que pour la première fois, la participation des personnes ne faisant pas partie du secteur fédéral était payante.

Trois écueils ont été relevés :

- L'annonce tardive de l'organisation de ce congrès en raison de la tenue des Jeux olympiques de Paris 2024.

- La situation géographique jugée trop éloignée et compliquée d'accès.
- Le manque de communication.

Ces éléments seront évidemment pris en compte pour l'édition 2025.

Le Président salue le succès de ce congrès dont le nombre de participations payantes est un atout valorisant pour la FFC et la médecine fédérale.

Éric MEINADIER évoque ensuite la surveillance médicale, et annonce que plusieurs principes ont été validés par la Commission médicale à l'issue d'un travail de réflexion :

- L'utilisation exclusive d'ASKAMON et de CAPTIO pour le dossier médical et le remboursement des frais.
- La mise en place de conditions particulièrement strictes concernant les réponses à la SMR et le respect des délais. Toutes ces consignes sont mentionnées dans un guide à destination des cyclistes qui précise également les sanctions en cas de non-réalisation de la SMR.
- La rédaction d'une Charte médicale et éthique intégrant les valeurs du sport ; les règles antidopage et la conduite vis-à-vis du médical qui inclut le consentement d'ASKAMON via une signature Yousign.
- L'élaboration d'une communication relative aux nouvelles règles qui sera diffusée aux médecins des plateaux techniques.
- La rédaction d'un cahier des charges pour les médecins intégrant les pathologies à rechercher et les méthodes *ad hoc*.
- L'enrichissement du certificat d'absence de contre-indication avec quelques données médicales pour effectuer un recueil épidémiologique sur certaines pathologies.
- La consultation SMR a été revalorisée à 80 euros.

En ce qui concerne les cyclistes professionnels, Éric MEINADIER déclare qu'il proposera lors du prochain Conseil d'administration de la LNC qui aura lieu le jeudi 5 décembre 2024 un processus plus contraint concernant la réalisation de la surveillance médicale, processus qui impliquera les managers qui ont une responsabilité au regard du Code du sport et au regard de l'UCI.

Yannick POUHEY sollicite des précisions concernant l'évolution des plateaux techniques.

Éric MEINADIER répond avoir remplacé le terme de « plateaux techniques » par celui de « médecins référencés » qui ont été intégrés nominativement dans un fichier. Cette évolution permettra d'attirer des médecins libéraux qui pourront passer par des contrats de prestations.

Il fait part ensuite d'une réflexion partagée avec Marie-Françoise POTEREAU sur la nécessité de travailler sur l'acculturation de la FFC au sujet de la transition transgenre

dans le cyclisme. Ce travail sera mené avec une personne non binaire, dotée d'une grande ouverture d'esprit, d'ores et déjà identifiée.

Marie-Françoise POTEREAU confirme que cette personne a beaucoup travaillé sur ce sujet et qu'elle est en mesure d'organiser des temps d'information.

Le Président juge cette collaboration tout à fait pertinente.

3. Directeur technique national

Christophe MANIN relate la Coupe du monde de Cyclo-cross de Dublin à laquelle seuls les athlètes français les plus performants ont participé. La victoire en junior a été remportée par un jeune J1 issu du Triathlon, tandis que quatre athlètes féminines se sont classées dans le top 11. La prochaine Coupe du monde se déroulera au mois de décembre en Hollande.

Il expose ensuite le bilan Pôle France cyclisme Outre-mer et annonce que le nombre de médaillés ultramarins lors des Championnats de France Piste et Élites a fortement augmenté entre 2019 et 2024 (14 médaillés sur l'année 2024). Il en est de même pour les athlètes ultramarins sélectionnés en équipe de France pour un championnat international (Europe et monde) et pour les Jeux olympiques qui sont passés de deux en 2019 à huit en 2023. À titre d'exemple, de nombreux podiums ont été remportés par des athlètes ultramarins lors du Championnat de France de Loudéac.

Après avoir passé trois saisons à Hyères, le Pôle de France Ultramarin a été transféré en 2023 au CREPS Centre-Val de Loire, où seize athlètes ont été accueillis, dont quatre femmes. Quant à l'encadrement, il est passé d'un ETP à 2,5 ETP. Il est certain que le transfert à Bourges a permis un travail technique plus qualitatif.

Yannick POUHEY déclare qu'il est essentiel que le Siège fédéral maintienne sa volonté d'alimenter les équipes de France Élites avec les coureurs ultramarins performants.

Éric JACOTÉ note la véritable dynamique qui anime le cyclisme dans les territoires ultramarins.

Le Président le confirme.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD annonce que le travail de prospection de nouveaux partenariats se poursuit dans le cadre des projets fédéraux.

Tristan HORREAUX confirme que plusieurs négociations et signatures sont en cours.

Il aborde ensuite le travail effectué par le service Communication concernant la diffusion des informations relatives aux actualités fédérales, comme les très bonnes statistiques des prises de licences, le bilan positif de la DTN sur la performance et le

haut niveau, la solution Nolio by FFC et l'activité multidisciplinaire du club de Schwenheim.

Dans les prochaines semaines, l'équipe Marketing et Communication sera présente sur les événements suivants :

- La finale de la Coupe de France de Cyclo-cross à La Ferté-Bernard le 14 décembre 2024.
- Le Championnat de France Piste Élite à Loudéac du 3 au 5 janvier 2025.
- Le Championnat de France de Cyclo-cross à Pontchâteau du 10 au 12 janvier 2025.

Le service sera également présent sur le Championnat du monde de Cyclo-cross de Liévin pour lequel la participation de trente nations est attendue. Les épreuves qui s'étaleront sur trois jours seront l'objet d'une large diffusion sur la chaîne L'Équipe et France 3. Les partenaires de la FFC sur cet événement exceptionnel qui revient en France après vingt ans d'absence et qui entend privilégier l'ambiance et le spectacle sont le CIC, Unibet, Beobank et CB. L'équipe de Communication s'attèle actuellement à faire connaître la tenue de cet événement et à valoriser le savoir-faire de la Fédération dans l'organisation de ce rendez-vous international au travers des relations presse, des réseaux sociaux et des relais locaux (mobilisation des écoles de vélos du Comité Régional des Hauts-de-France).

Yannick POUHEY demande si le service Communication a envisagé de diffuser des spots publicitaires sur RMC, radio particulièrement écoutée par les sportifs.

Tristan HORREAUX répond qu'une telle communication a été étudiée, mais que son coût demeure trop élevé pour la Fédération.

Sylvain DUPLOYER tient à souligner que la vente des billets s'annonce d'ores et déjà prometteuse.

VI. POINT FINANCIER

Christophe XHONNEUX déclare que toutes les opérations de clôtures ont été lancées et que le commissaire aux comptes travaille actuellement sur les stocks de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Montry.

S'agissant des commentaires émis dans le rapport provisoire de la Cour des comptes, le Siège fédéral a adressé le 25 novembre 2025 ses réponses à ladite Cour.

Enfin, à la suite du vote émis par le Bureau Exécutif lors de sa séance du mois d'octobre, la direction financière a mis en place les éléments d'aide en direction de la Nouvelle-Calédonie (aide au Comité Régional et établissement d'une convention avec le club VTT Passion).

Le Président remercie tous les contributeurs au rapport de la Cour des comptes qui ont apporté des précisions aux commentaires figurant dans le rapport provisoire.

Gilles DA COSTA déclare que la FFC est en mesure, selon les principes en vigueur, d'attribuer les aides relatives au mécénat ASO aux Comités Régionaux métropolitains et ultramarins. Pour rappel, les critères de cette attribution qui pourra intervenir avant la fin du mandat actuel sont les suivants :

- Communication du bilan comptable.
- Création d'emplois pour l'accompagnement du Savoir rouler à vélo.
- Organisation de visites des Écoles Françaises de Cyclisme.

Le Président met aux voix la proposition visant à valider les critères d'attribution des aides relatives au mécénat ASO.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

VII. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 14 DÉCEMBRE 2024

Yannick POUHEY explique que sur les 1 299 clubs ayant validé la première étape de leur participation à l'Assemblée générale électorale du 14 décembre 2024, 1 060 clubs ont validé la seconde étape technique. De fait, ils pourront participer au vote. Au total, plus de 65 000 licenciés seront représentés par leurs délégués.

De plus, sur les 156 délégués territoriaux (départements et régions), 154 délégués ont validé leur participation au vote de l'Assemblée générale.

129 personnes déléguées seront présentes physiquement à l'Assemblée générale, dont 79 délégués territoriaux. Il est évidemment que le format hybride de l'élection génère moins de présence physique. Par conséquent, il importera de s'interroger sur une telle organisation eu égard au coût qu'elle représente.

Fabien RAFFOUX ajoute que l'Assemblée générale comptera au total 2 709 votants, dont 1 289 arbitres et 756 entraîneurs qui s'exprimeront pour la composition du Conseil Fédéral.

Le Président demande s'il sera possible d'obtenir le nombre de personnes connectées au début de l'Assemblée générale.

Fabien RAFFOUX répond qu'il disposera de cette information en cours de matinée. Pour rappel, l'Assemblée générale sera diffusée sur Vélo+TV.

Yannick POUHEY déclare qu'une répétition de l'Assemblée générale aura lieu le 13 décembre 2024 à 15 heures.

Le Président adresse tous ses remerciements aux équipes qui ont œuvré à l'organisation de cette Assemblée générale électorale.

VIII. COMMISSIONS

1. Route

Marc TILLY annonce que la Commission Nationale Route souhaite corriger un élément réglementaire relatif au transfert des points UCI vers les points FFC Femmes et Hommes.

Nicolas ANDRÉ confirme que lors de la validation de la réglementation de la biennale par le Bureau Exécutif, la correspondance de points UCI/FFC n'a pas été prise en compte. En conséquence, il est proposé de prendre en compte les coureurs ex-professionnels de la saison précédente (licence Élite Pro) qui reviendraient dans le peloton amateur avec une proposition de conversion en points afin que les coureurs concernés puissent être pris en considération dans la comptabilisation des points des clubs labellisés en question. Cette disposition concernera les hommes et les femmes.

Hommes : Pour les coureurs considérés comme ex-pro la dernière saison écoulée (Licence Elite Professionnel), la valeur en points pris en compte se fera sur la base du calcul suivant : **1 point UCI = 200 points FFC.**

Ce total points sera pris en compte dans les 8 meilleurs coureurs de chaque structure. Si un coureur a marqué à la fois des points UCI et des points FFC, les points représentant la valeur du coureur seront cumulés (soit l'addition des points FFC et les points UCI* 200).

Femmes : Pour les coureuses considérées comme ex-pro la dernière saison écoulée (Licence Elite Professionnelle), la valeur en points pris en compte se fera sur la base du calcul suivant : **1 point UCI = 100 points FFC.**

Ce total points sera pris en compte dans les 6 meilleurs coureurs de chaque structure. Si une coureuse a marqué à la fois des points UCI et des points FFC, les points représentant la valeur de la coureuse seront cumulés (soit l'addition des points FFC et les points UCI* 200).

Le Président estime qu'il s'agit d'une mesure importante, car elle permettra d'accueillir plus de jeunes revenant du secteur professionnel dans la mesure où elle accorde une place de choix au cyclisme amateur de haut-niveau (valeur sportive du coureur) sans qu'il soit nécessaire d'en faire son métier.

Il met aux voix la proposition visant à modifier la conversion de points UCI et FFC présentée par Nicolas ANDRÉ.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

2. Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER aborde le calendrier des Interrégions et de la Coupe de France de Cyclo-cross et annonce que la Commission Nationale de Cyclo-cross souhaite que les manches interrégion de Cyclo-cross se déroulent chaque année le premier dimanche d'octobre. La date étant protégée, aucune épreuve régionale pour les catégories concernées ne pourra être organisée le même jour dans le département ni dans les départements limitrophes du lieu de la compétition.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel il est décidé de surseoir à cette mesure et d'échanger avec les Comités Régionaux sur ce sujet.

Sylvain DUPLOYER déclare que la Commission Nationale propose l'ajout de la catégorie U19 aux épreuves interrégion de Cyclo-cross afin de dupliquer le système actuel de la catégorie U17.

Le Président soumet au vote des Élus du Bureau Exécutif la proposition visant à ajouter la catégorie U19 aux épreuves des interrégions et des Coupes de France.

La proposition visant à ajouter la catégorie U19 aux épreuves des interrégions et des Coupes de France est approuvée à l'unanimité des votants.

Sylvain DUPLOYER aborde les quotas des Coupes de France et confirme que la participation aux manches de la Coupe de France Cyclo-cross U17 et **U19** (F & G) est soumise à des quotas par Comité Régional. Ces quotas sont définis à l'issue des interrégion Cyclo-cross sur la base du classement de chaque catégorie. Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional a la responsabilité de sélection de ses coureurs.

La Commission Nationale propose que la somme de ces quotas ne puisse pas dépasser **152** coureurs, soit 19 lignes de 8 coureurs

Soumise au vote du Bureau Exécutif, la proposition visant à limiter la somme des quotas à 152 coureurs est approuvée à l'unanimité des votants.

Sylvain DUPLOYER explique que la Commission Nationale Cyclo-cross propose d'ajouter 12 points bonus au classement général de la Coupe de France Cyclo-cross pour les coureurs U17 et U19 ayant participé à l'épreuve interrégion, afin garantir un intérêt pour les coureurs, ainsi qu'une bonne participation pour les organisateurs des épreuves interrégion Cyclo-cross,

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel il est décidé de solliciter les Comités Régionaux sur ce sujet avant toute prise de décision.

Cathy MONCASSIN évoque le TF Cyclo-cross et estime qu'il est urgent d'organiser une refonte des activités Jeunesse dont les règles nécessitent d'être harmonisées et les programmes revus.

Le Président partage cette considération et indique que ce sujet devra être traité par la prochaine mandature.

S'agissant plus précisément du cyclisme traditionnel, il est essentiel qu'il organise une fête de la jeunesse alliant le volet compétition ainsi que le volet découverte/loisirs en direction du grand public.

Éric JACOTÉ ajoute qu'il est important que chaque modèle de trophée trouve sa place.

Patrick CLUZAUD explique que la vente des Trophées est un enjeu majeur qu'il serait pertinent de confier à FVE.

Le Président le confirme. Cependant, il importe au préalable de définir plus finement les offres fédérales.

Sylvain DUPLOYER aborde la diffusion des images télévisuelles des épreuves de la Coupe de France de Cyclo-cross que la FFC supporte à 100 %, car ladite diffusion n'a pas attiré de partenaires permettant de financer la dépense afférente dont le montant total s'élève entre 45 000 et 50 000 euros hors taxes par saison.

Nicolas ANDRÉ ajoute qu'un modèle économique doit être trouvé pour assurer le maintien de la diffusion de ces images. Le Président déclare qu'il convient d'organiser une consultation assez large eu égard à l'arrivée de nouveaux formats en matière d'images et à la nécessité de proposer aux clubs des solutions peu onéreuses.

Yannick POUEY estime que la FFC ne peut continuer à assumer financièrement les dépenses qui ne peuvent être prises en charge par des tiers sur le terrain.

Le Président indique qu'un travail de fond et global doit être mené sur ce sujet majeur avec la définition du modèle financier.

IX. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2025 les épreuves suivantes :

Trophée Label d'Or

- La Trans'Ju Cyclo (Bourgogne–Franche-Comté), les 6 et 7 septembre 2025.
- Les Bosses de Province (Région Sud), le 21 septembre 2025.
- Les Boucles du Verdon (Région Sud), le 18 mai 2025.
- La Tricolore (Pays de la Loire), le 28 juin 2025.
- La Matthieu Ladagnous (Nouvelle Aquitaine), le 13 juillet 2025.
- La Louis Pasteur (Bourgogne–Franche-Comté), le 24 août 2025.

- L'Étape Sanfloraine (Auvergne-Rhône-Alpes), le 10 août 2025.
- L'Ariégeoise (Occitanie), le 28 juin 2025.

BMX Racing

Challenge France Sud-Ouest

- Saint-Pierre d'Oléron (Nouvelle Aquitaine), les 5 et 6 avril 2025 (sous-réserve de la réception du contrat signé).
- Mours-Saint-Eusèbe (Auvergne-Rhône-Alpes), les 13 et 14 septembre 2025 (sous-réserve de la réception du contrat signé).

Le Président met aux voix les épreuves proposées par Nicolas ANDRÉ pour 2025.

Les attributions 2025 sont approuvées à l'unanimité des votants.

X. QUESTIONS DIVERSES

Éric JACOTÉ évoque la dette du Championnat de France de Valberg à l'égard de la FFC et déclare que l'organisateur, qui s'est engagé à régler une partie de ladite dette dans les prochains jours, souhaite bénéficier d'un échéancier pour le reliquat.

Le Président explique que ce sujet fera l'objet d'un traitement avec le Trésorier général et le directeur financier.

Éric JACOTÉ aborde ensuite la dette de la Coupe du monde de Loudenvielle organisée par la Warner Bros.

Le Président indique que les modalités du contrat *ad hoc* devront être respectées.

Nicolas ANDRÉ déclare que Christine BAROCHE et Sylvain DUPLOYER se sont portés volontaires pour remettre aux Comités Régionaux le matériel issu de l'héritage des Jeux olympiques de Paris 2024. Cette remise se fera entre le 5 et le 13 décembre 2024.

Au nom du Bureau Exécutif, le Président adresse tous ses remerciements à Christine BAROCHE et à Sylvain DUPLOYER pour leur contribution à cette distribution de matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 20.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 16 janvier 2024.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY